

Insertion : l'USGERES déplore le décalage entre les discours et les actes

Le patronat de l'économie sociale dénonce la baisse de financement des politiques publiques d'insertion en 2008 et demande au gouvernement de traduire dans les actes les déclarations et orientations formulées à l'occasion du Grenelle de l'Insertion.

L'USGERES (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale), déplore de voir les budgets alloués aux contrats aidés diminuer de façon importante en 2008, malgré ses interventions réitérées auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté. 230 000 contrats aidés seront financés en 2008 contre 326 000 en 2007.

L'USGERES estime que ces décisions, qui vont se traduire par le non renouvellement de nombreux contrats d'avenir et contrats d'accompagnement vers l'emploi (CA et CAE), vont réinstaller dans la précarité des personnes qui avaient, par l'intermédiaire de ces contrats, retrouvé le chemin de l'emploi durable.

Ce désengagement de l'État est d'autant plus inexplicable qu'en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi des efforts conséquents en matière de formation sont nécessaires. Les syndicats d'employeurs associatifs*, sollicités par les pouvoirs publics et parmi les premiers à favoriser l'embauche de ces personnes, considèrent que cette politique est totalement contreproductive.

Il est en outre paradoxal de demander aux acteurs de l'insertion de se mobiliser dans le cadre des travaux du Grenelle et de diminuer dans le même temps les ressources nécessaires à la pérennité des structures et à l'intégration des personnes en situation précaire.

Les objectifs annoncés par le gouvernement mettent en péril de nombreuses associations qui contribuent tous les jours à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi :

- Diminution du taux de prise en charge des contrats (passant de 80 % en 2007 à 70 % en 2008) ;
- Baisse de la durée moyenne des CAE (passant de 12 mois renouvelables une fois en 2007 à 9 mois en moyenne en 2008) ;
- Réduction de la durée hebdomadaire prise en charge (passant de 26h en 2007 à 20h en 2008) ;
- Suppression de l'exonération des cotisations patronales d'accident de travail (ce qui représente un coût de charge supplémentaire de 2 à 6 % par an en moyenne pour chaque structure).

L'USGERES rappelle que le Chef de l'État a souhaité faire de la réduction de la pauvreté et de l'exclusion une des priorités de son mandat et lui demande, par conséquent, de ne pas trahir cette grande ambition par des décisions qui en contredisent le sens et la portée.

** Sur les 25 adhérents de l'USGERES, 8 ont signé un accord cadre de mise en oeuvre des contrats aidés avec l'Etat (ADESSA, A DOMICILE – Fédération Nationale, ADMR, COSMOS/CNEA, SNRL, UNA, les Régies de quartier).*

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 13 branches professionnelles. Avec plus de 700 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation interprofessionnelle de l'économie sociale.

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr